



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Vendredi 15 novembre 2019 à 14h00  
Salle des Sources à Malestroit (56)**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 15 novembre 2019 à 14h00** salle des Sources à Malestroit (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et Présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

**Pouvoirs :**

Monsieur Bernard LEBEAU donne pouvoir à Madame Solène MICHENOT

Monsieur Bernard PIEDVACHE donne pouvoir à David MOIZAN

**Excusés :**

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan  
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique  
Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan  
Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique  
Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté  
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique  
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté  
Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole  
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole  
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté  
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)  
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté  
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté  
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté  
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique  
Monsieur François CHENEAU, CARENE  
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE

**Assistaient également :**

Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne  
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération  
Madame Delphine PAJOT, Région Bretagne  
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes métropole  
Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté  
Monsieur Anthony JUBIN, Redon agglomération  
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique  
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine  
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine  
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint de l'EPTB Vilaine  
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière à l'EPTB Vilaine  
Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité à l'EPTB Vilaine  
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine  
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine  
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier  
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat des Assemblées et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

\*

\* \*

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine**  
**du**  
**Vendredi 15 novembre 2019 à 14h00**  
**Salle des Sources à Malestroit (56)**

## **2 - FINANCES : Débat d'Orientations Budgétaires**

### **I – LES ORIENTATIONS GENERALES :**

Le budget 2020 sera le premier exercice de la nouvelle gouvernance du Syndicat Mixte EPTB Vilaine composé de 25 EPCI et de 2 syndicats « eau potable » mais aussi 2 départements et 1 Région. Contrairement à 2019, l'année 2020 ne sera plus un exercice de transition et préfigure les budgets des prochaines années.

L'enjeu majeur de cet exercice 2020 comme 2019 reste de simultanément poursuivre la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin de la Vilaine, y compris nos grands projets structurants, tout en travaillant à la mise en œuvre des nouvelles compétences à la carte qui vont changer notre fonctionnement. Plusieurs protocoles de transferts de compétences seront encore discutés ou signés en 2020.

Selon la trajectoire validée dans les nouveaux statuts, les participations statutaires des départements fondateurs de l'IAV continuent à baisser. Le Département du Morbihan ne sera plus membre mais conventionnera avec l'EPTB. Ce collège est complété par la Région Bretagne qui concrétise son intérêt et son soutien à l'EPTB. Les participations passeraient de 450 k€ à 180 k€ en 2020. Cette diminution permet une montée progressive du collège des EPCI de 450 K€ à 720 k€ qui prend le poids majoritaire. La participation du collège des structures « eau potable » reste à 300 k€. Le total des participations de l'ensemble des collèges s'élève à 1200 k€. Ces recettes permettent de financer la compétence socle de l'EPTB.

Les autres recettes de fonctionnement sont principalement apportées par le budget de l'eau potable (d'après le tableau ci-dessous) entre 1,5 et 2,5 M€ selon les années), et les subventions (Agence de l'eau, Régions, Etat, Europe...), ces dernières étant inférieures à 1 M€.

L'analyse des exercices précédents (voir en annexe 1) montre que les dépenses réelles de fonctionnement de la compétence socle s'élèvent à moins de 3,0 M€ (intérêts de la dette compris et hors actions particulières) ou à moins de 3,6 M€ avec les dotations aux amortissements. Ces dépenses correspondent aux besoins de financement en 2020 auxquelles il faut ajouter celles nécessaires au fonctionnement des barrages de Vilaine Amont.

Les crédits du budget seront sensiblement en hausse (voir annexe 1). Sur les derniers exercices, une baisse constante des charges générales de fonctionnement avait été constatée suite aux efforts pour maîtriser les dépenses. Cette hausse de crédits en 2020 est liée à l'extension de l'activité. Le transfert des compétences à la carte sera effectif pour la plupart des membres EPCI. En 2020, il est possible d'organiser les missions pour les prochaines années afin de répondre aux demandes des membres de l'EPTB. L'adaptation de l'établissement amènera encore des dépenses ponctuelles supplémentaires (missions organisations, finances...) en lien avec le développement des compétences à la carte.

Le niveau minimum d'investissements pour réaliser nos missions et nos actions de base, tel qu'il est mesuré sur la moyenne des dernières années, est estimé en moyenne 1M€/an.

Ce montant d'investissement ne permet pas de prendre en compte de grands projets comme par exemple l'écluse anti-salinité. Les recettes prévues permettraient de les financer sans recourir à l'emprunt à condition de générer un excédent de fonctionnement de l'ordre de 1 M€.

Dépenses d'investissement					
En K€	2015	2016	2017	2018	2019
Budget principal	0,988	1,389	1,492	2,081	2,050

En 2020 comme depuis 2016, le niveau d'investissement sera plus élevé (2,3 M€) en raison de la mise en œuvre du programme de révision des vannes du barrage sur 5 ans (1,5 M€/an). La découverte d'amiante a par ailleurs fortement augmenté le coût de cette révision. Cependant, cette opération est lourde financièrement mais il n'est pas envisageable de sursoir à cette révision vingtennale déjà en retard, car il faut garder en mémoire les ruptures des chaînes de manœuvre sur 4 des 5 vannes lors de l'hiver 2014-2015, qui ont provoqué des réparations d'urgences dans des conditions difficiles. Nous finaliserons cette opération de révision en 2020. D'autres opérations ont été réalisées sur le barrage, ce qui a amené exceptionnellement des dépenses d'investissement supérieures à 2 M€ comme en 2018 et 2019.

Une programmation financière a été réalisée afin de prendre en compte la capacité financière à mener cette grande opération de maintenance jusqu'en 2020. Le niveau d'investissement devrait revenir à celui d'avant 2016. Cela reste à vérifier dans une prochaine prospective des gros investissements qui devraient intégrer le nouveau bâtiment de la passe à poissons et le confortement des gabions du barrage.

Le budget annexe de l'eau potable est évidemment construit sur le principe « l'eau paye l'eau », mais le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a souhaité que celui-ci puisse contribuer au budget principal pour financer la part des charges générales dédiées à la production d'eau potable.

Les recettes actuelles permettent d'envisager les investissements prévus à ce jour avec un recours modéré à l'emprunt (voir annexe 1). Une programmation a été validée au moment du vote des budgets 2013 et 2014 ce qui permet de reporter un excédent croissant jusqu'en 2016 pour financer au mieux la modernisation de l'usine d'eau potable de Férel. Le marché a été attribué pour un montant global de 21,9 M€ HT. Les travaux sont en cours jusqu'en 2023. Cette année, nous verrons le début des travaux de la dernière tranche de l'aqueduc vilaine atlantique. Les prévisions de dépenses sont estimées à 4,05 M€ pour l'exercice 2020 pour revenir à 1,5 et 2,5 M€/an pour les années 2021 à 2023. (Voir ci-dessous les investissements 2015-19)

Dépenses d'investissement					
En K€	2015	2016	2017	2018	2019
Budget eau potable	1,826	0,937	6,528	6,806	5,846

## II - LES POLITIQUES DE L'EPTB ET LEUR EVOLUTION EN 2020

### A) Moyens généraux et ressources humaines

En matière de moyens généraux et compte tenu de l'évolution des effectifs, l'objectif est d'adapter les moyens en fonction des besoins tout en conservant une gestion rigoureuse et contrôlée.

#### A-1) Moyens Humains

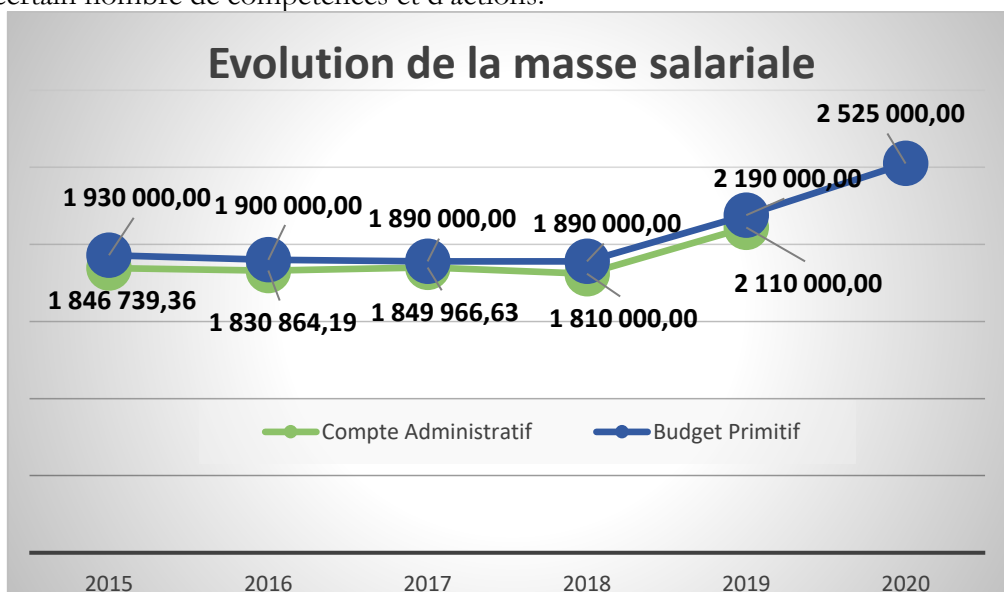
Du fait du transfert des compétences GEMA et PI, les crédits de la masse salariale inscrits pour 2020 reflètent les engagements pris en 2019. Pour les missions socles, ils sont également à la hausse pour tenir compte de la réorganisation engagée par l'EPTB pour la mise en œuvre du projet d'établissement. Ainsi par rapport au Budget Primitif 2019 on passe pour les missions socles de 1 890 000 € à 2 110 000 €. Suite au déploiement des nouvelles compétences de l'établissement, la masse salariale pour les missions à la carte est estimée pour 2020 à 415 000 € (contre 355 000 € en 2019). L'augmentation de ces dépenses est compensée par de nouvelles recettes : convention avec le Conseil Départementale d'Ille-et-Vilaine pour le transfert des barrages de Haute Vilaine et les protocoles d'accord concernant les missions à la carte.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution dans l'inscription budgétaire :

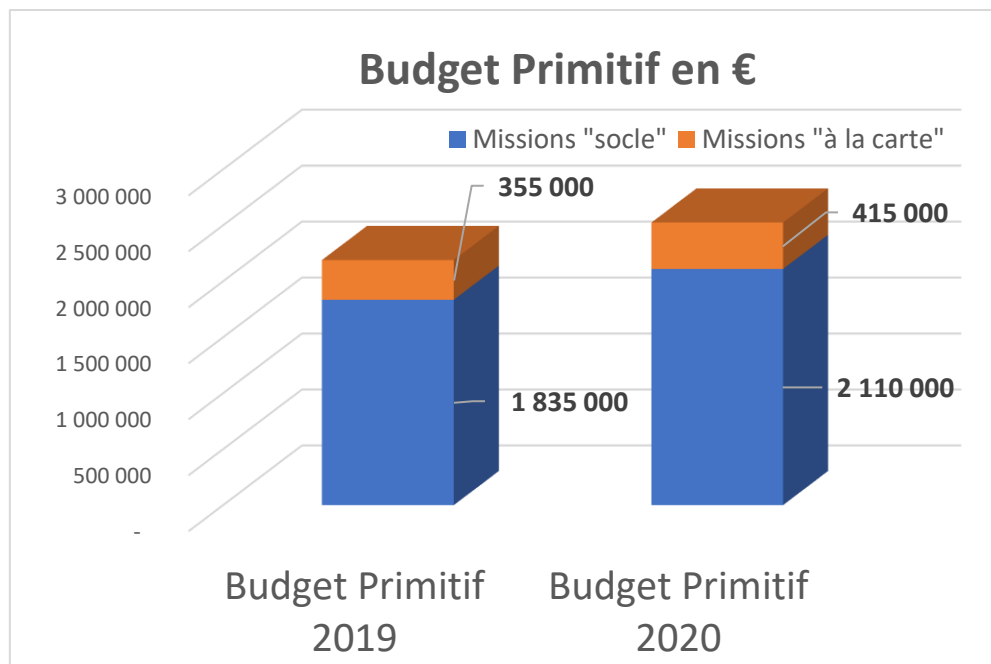
- La création d'emplois liée au transfert des Barrages de Haute Vilaine par le Conseil Départementale d'Ille-et-Vilaine.
- La création d'emplois liée à la signature de protocoles de transfert de compétences GEMA ou PI.
- Le recrutement de contractuels en alternance à compter de la rentrée de septembre 2020.
- Une nouvelle année d'application de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) impliquant une revalorisation indiciaire.
- L'impact de la mise en place du RIFSEEP pour la filière Technique (Catégorie A et B), dans le cas où les arrêtés de transposition pour la Fonction Publique Territoriale seraient publiés pour 2020.
- Les augmentations liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) avec un avancement d'échelon à durée unique.
- Les promotions, avancements et mesures individuelles (mise en place de astreintes, monétisation des jours déposé sur les Compte Epargne Temps (CET), ...).
- Le coût des emplois non permanents (CDD, saisonniers et stages...) votés en novembre 2019.

#### *Evolution de la masse salariale depuis 2015 :*

Le graphique suivant montre l'évolution annuelle du chapitre 012 pour le montant prévisionnel (Budget Primitif) et le montant réalisé (Compte Administratif). Pour 2019, le montant inscrit pour le Compte Administratif est une estimation calculée à partir du réalisé au 15 octobre 2019. Le montant estimé pour le Budget Primitif 2020 traduit une montée en puissance de l'établissement sur un certain nombre de compétences et d'actions.



Pour 2020, la masse salariale prévisionnelle « socle » + « missions à la carte » est de 2 525 000 € répartie de la façon suivante :



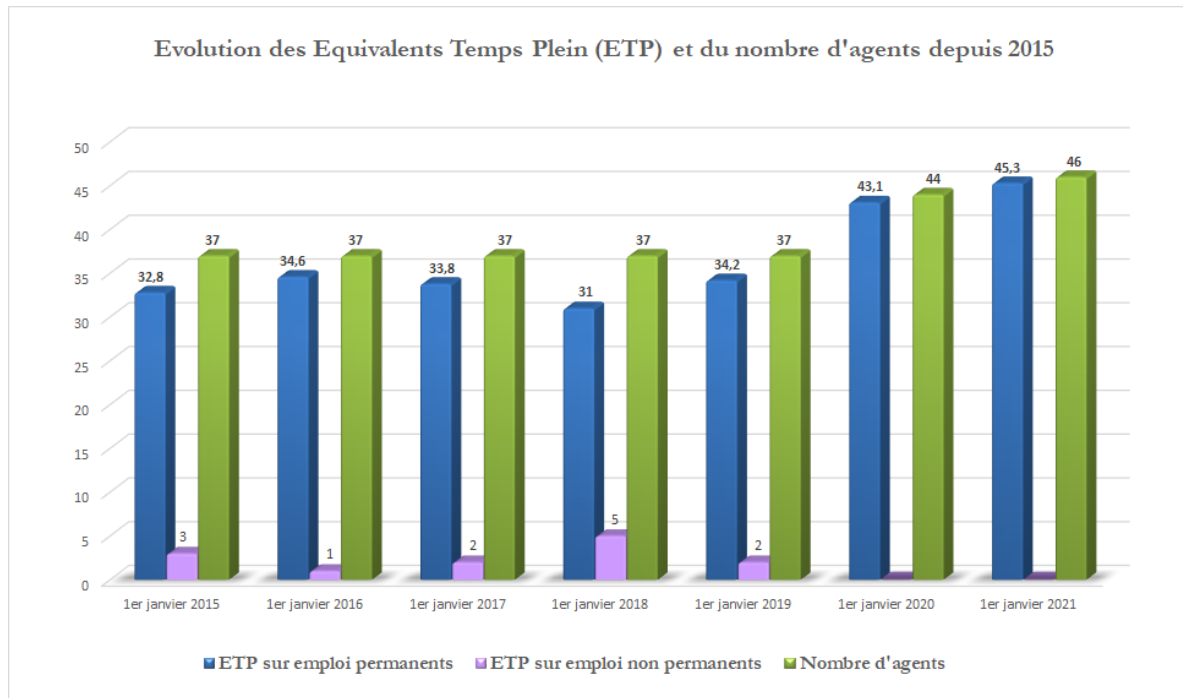
En termes d'effectif, l'établissement compte au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- 44 agents sur emplois permanents :
  - 35 fonctionnaires dont 2 dédiés à la GEMA à la carte, 1 dédié exclusivement à la PI à la carte, 3 assurant des missions socles et du PI à la carte et 1 aux barrages structurants multi usages de Haute Vilaine.
  - 6 contractuels en CDI dont 2 dédiés à la GEMA à la carte.
  - 2 inscrits maritimes en CDI.
  - 1 agent mis à disposition par le Conseil Départemental 35 dans le cadre du transfert des trois barrages structurants multi usages de Haute Vilaine.

Au cours de l'année 2020, des recrutements sont déjà prévus, ainsi qu'une suppression de poste :

- Un poste de gestionnaire de barrage en charges de la gestion des abords pour compléter l'équipe assurant la gestion des trois barrages structurants multi usages de Haute Vilaine.
- Dans le cadre de transfert du volet « Gestion des milieux aquatiques » : la création de deux postes est proposée à cette séance du Comité Syndical : un poste de chargé de mission agricole et un poste de technicien milieux aquatiques.
- Une suppression de poste avec le départ en retraite du Directeur Général Adjoint des Services.

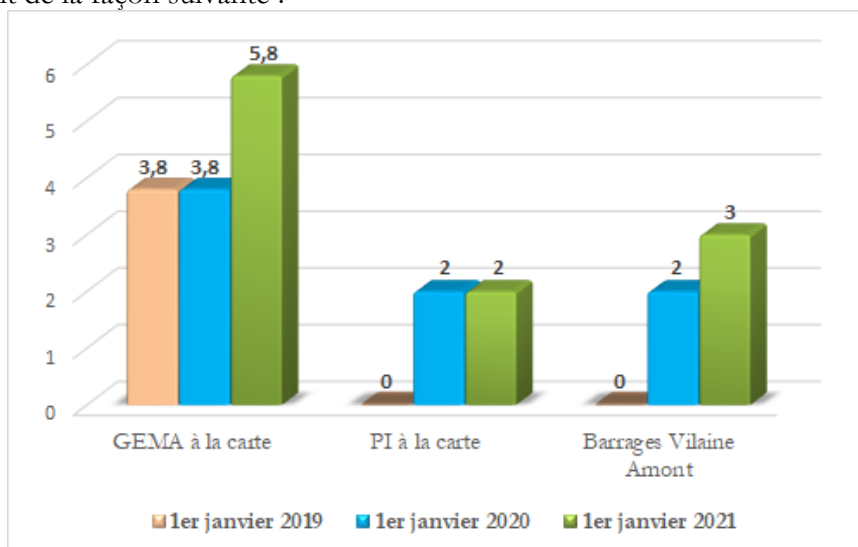
L'évolution en Equivalent Temps Plein (ETP) est la suivante :



**Observations :**

- 44 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dont 2 agents non permanents devenus permanents + 2 recrutements sur postes vacants + 2 agents affectés aux barrages Vilaine Amont + 1 PI à la carte + 2 recrutements liés aux nouveaux besoins de l'établissement.
- 46 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 3 postes qui seront pourvus courant 2020 si créés au Comité Syndical du 15 novembre 2019 et 1 départ en retraite non remplacé.

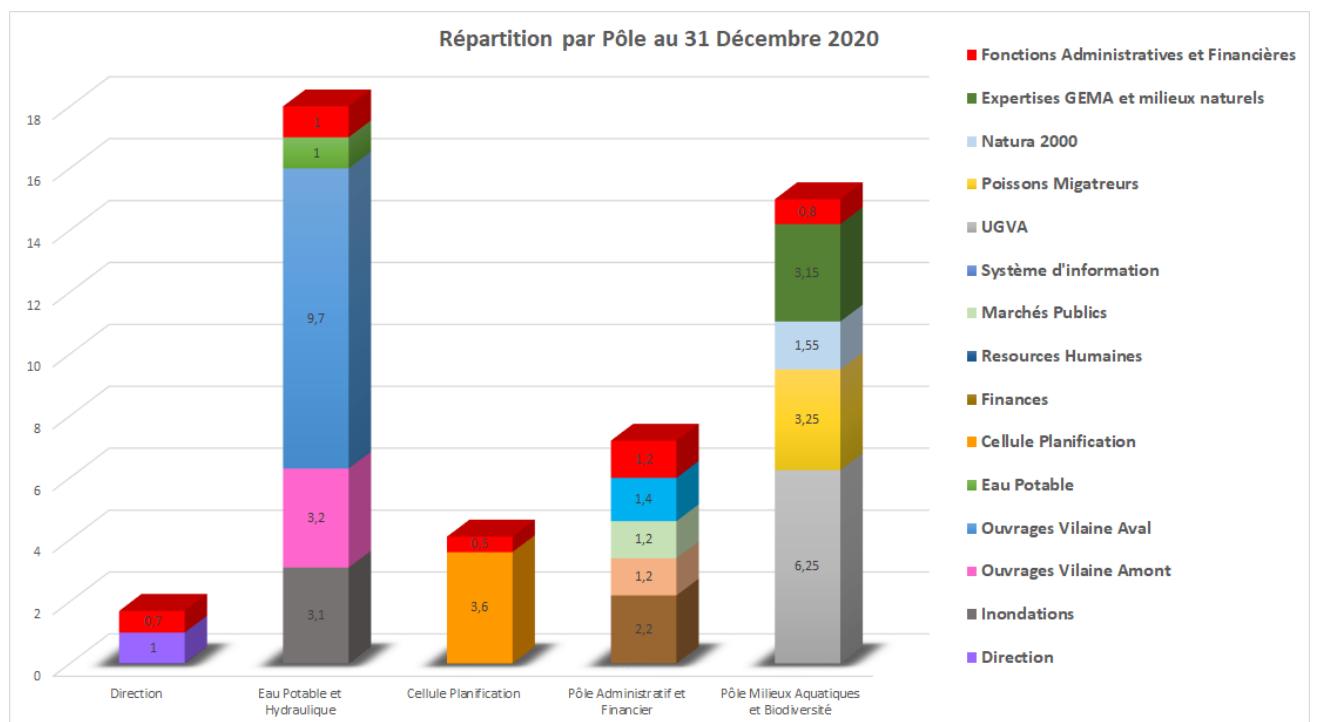
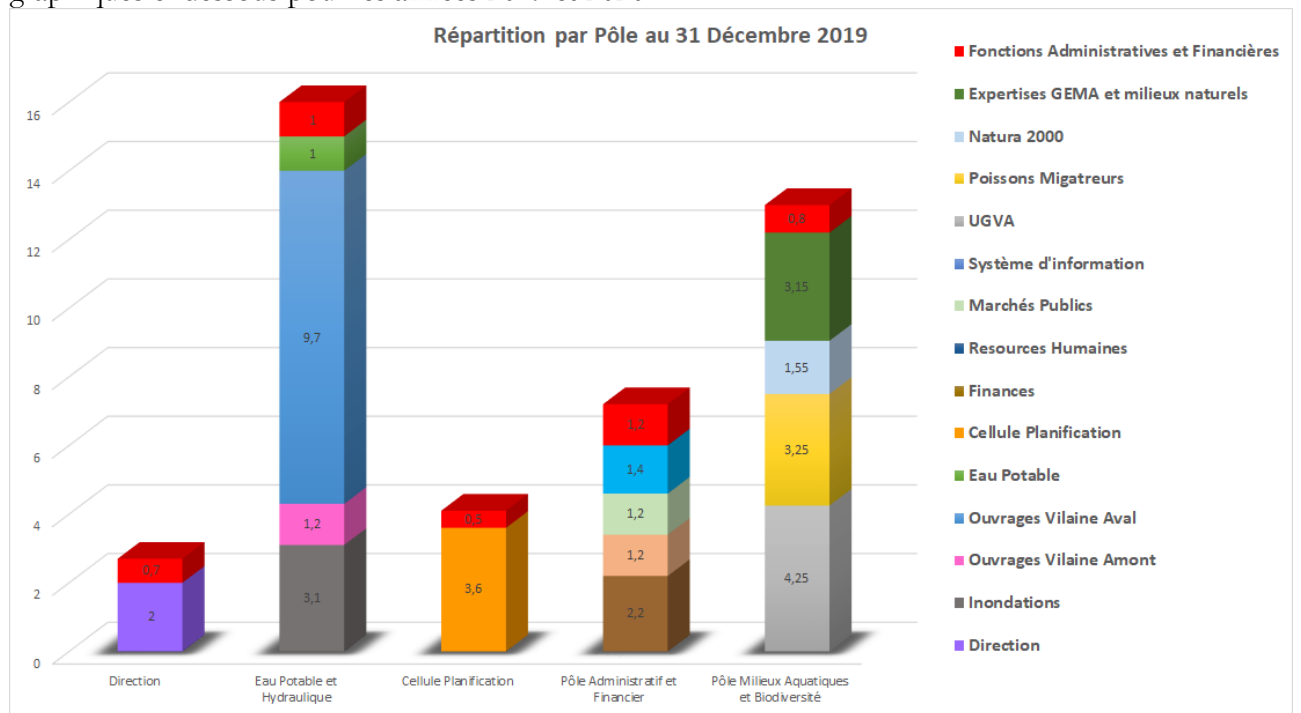
De ce 1<sup>er</sup> graphique, on peut faire ressortir les ETP affectés aux missions à la carte et aux barrages Vilaine Amont de la façon suivante :



**Observations :**

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 7 agents entièrement dédiés aux missions à la carte : Evolution attendue en cours d'année suite à la proposition de création de 3 postes au Comité Syndical du 15 novembre 2019 : 2 sur la GEMA à la carte et 1 sur les barrages Vilaine Amont.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 10 agents entièrement dédiés aux missions à la carte.
- Concernant les barrages Vilaine Amont : 1 des agents sera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 mis à disposition pour une durée de 2 ans par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Son poste est proposé à la création dans les emplois 2020 afin de pouvoir le pourvoir à la fin de la mise à disposition, notamment si celle-ci ne va pas jusqu'à son terme.

On peut analyser la répartition des effectifs par les grandes missions de l'EPTB, à l'aide des graphiques ci-dessous pour les années 2019 et 2020



Le présent rapport doit dorénavant, afin de satisfaire les nouvelles obligations réglementaires depuis la Loi du 7 août 2015, apporter des éléments sur les rémunérations, les avantages en nature, le temps de travail... pour mesurer les leviers potentiels.

**La situation en matière de temps de travail :**

- Pour les agents travaillant à La Roche-Bernard, sur les sites de Redon et Rennes : 40 heures hebdomadaires avec 20 jours de RTT et 32 jours de congés annuels (CA).
- Pour les 5 barragistes : cycles de travail sur 5 périodes d'une semaine incluant le travail certains jours de week-end. Ils bénéficient de 2,5 RTT et 32 jours de CA.



- Pour les 2 pontiers : horaires de travail différents entre le travail sur le terrain (7,8 heures journalières) et le travail au Pont de Cran. Pour ce site, travail un week-end sur 2 et avec une quotité journalière de 8 heures d'avril à septembre et 7 heures d'octobre à mars. Ils bénéficient de 32 jours de congés.
- Pour les deux marins : Horaires de travail journaliers adaptés en fonction de l'activité de dragage ou de bathymétrie (dépendant des heures de marées), les périodes de dragage peuvent englober des week-ends et sont suivies de périodes de repos. En dehors de ces périodes, les marins effectuent un travail journalier de 8 heures. Les marins ne sont pas des agents territoriaux mais des inscrits maritimes, à ce titre ils dépendent de l'ENIM (Etablissement National des Inscrits Maritimes) et bénéficient d'un régime social différent.

Pour tous les agents, le temps de travail annuel est de 1 607 heures hormis pour le pontier titulaire qui est à 1 497 heures.

Des discussions avec les membres de l'Instance de Dialogue Social sont en cours avant de mettre à plat le protocole ARTT voté en 2001.

#### **La situation en matière de régime indemnitaire et de prime annuelle :**

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) sauf pour les catégories A et B de la filière technique en attente des textes.

Les agents de la filière administrative bénéficient d'une prime annuelle correspondant à l'indemnité départementale versée par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique à leurs agents.

#### **La situation en matière de politique sociale :**

- Chèques-déjeuner versés à tous les agents souhaitant en bénéficier. Chèque de 8 € avec participation de l'employeur pour moitié. Coût employeur 2019 estimé d'environ 26 500 € (en 2018 : 22 960 €).
- Participation employeur à la prévoyance : pour le maintien de salaire : versement mensuel de 7, 9 ou 12 € net en fonction de l'avis d'imposition de l'agent (impôt sur les revenus soumis au barème). De même, pour la mutuelle santé : versement mensuel de 7, 10 ou 14 € net en fonction de l'imposition de l'agent.
- Avantages en nature :
  - logement par nécessité absolue de services pour les 5 agents affectés au barrage d'Arzal ;
  - véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile pour les cadres d'astreinte.
- Véhicules de service pour faciliter les déplacements et missions des agents ; ordinateurs portables et téléphones portables professionnels pour les agents de la filière technique ou responsables de pôle.

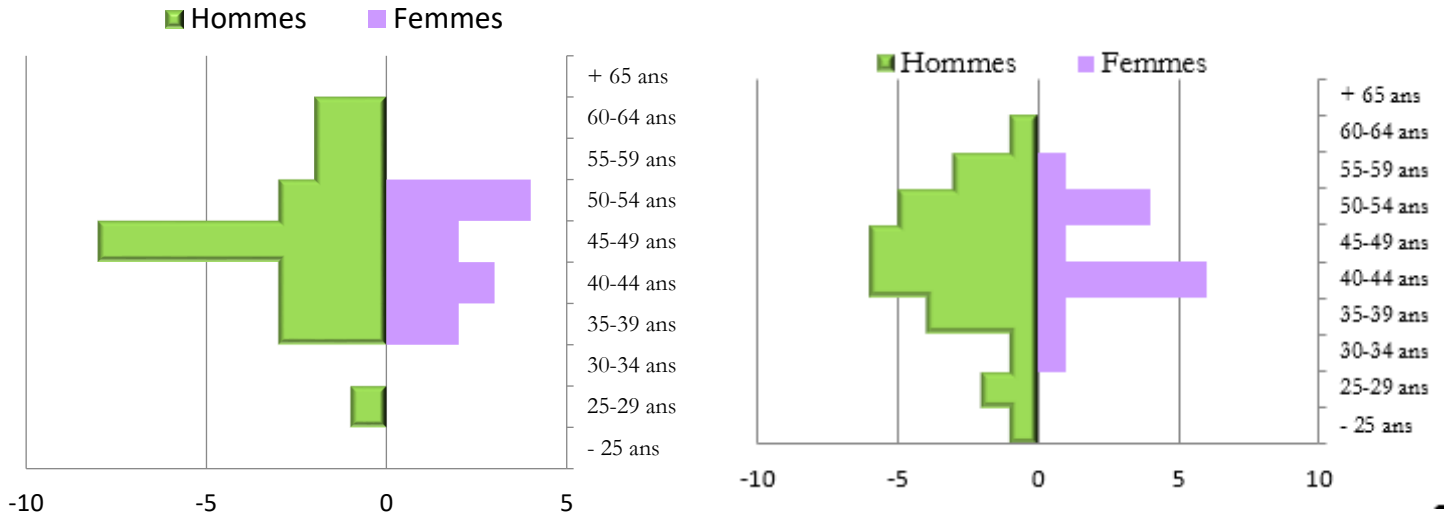
**La situation en matière d'âges et de sexe :**

**Pyramides des âges 2018 et 2019 (agents présents au 31 décembre) :**

**Moyenne d'âge :**

Au 31 décembre 2018 : 46,70 ans

Au 31 décembre 2019 : 44,42 ans



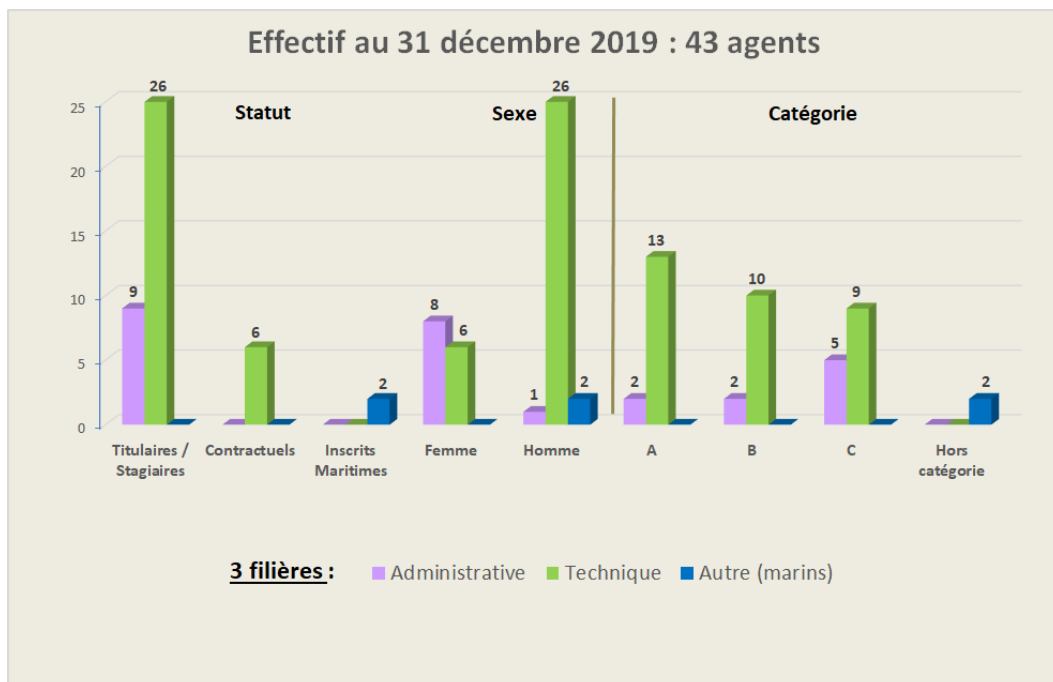
43 agents au 31 décembre 2019 :

2,33 % de moins de 30 ans, 32,56 % des effectifs de plus de 50 ans et 44,19 % des agents sont quaranténaires.

67,44 % d'hommes (29 hommes) – 32,56 % de femmes (14 femmes)

Site de La Roche-Bernard : 18 hommes – 13 femmes / Sites extérieurs : 11 hommes – 1 femme

9 agents de la filière administrative : 1 homme – 8 femmes / 34 agents de la filière technique : 28 hommes - 6 femmes.



## A-2) Moyens matériels

Concernant les moyens informatiques, une opération importante consistera à faire évoluer l'infrastructure serveur de l'établissement. En effet, la solution informatique mise en place en 2014 ne correspond plus aux besoins actuels et aux perspectives d'évolution. Une partie des matériels ou des systèmes d'exploitation n'est aujourd'hui plus maintenue et ne répond pas en termes de capacité, de fiabilité et d'accessibilité aux nouveaux besoins de l'établissement. Initialement conçu pour une trentaine d'utilisateurs, positionnés sur deux sites, la nouvelle infrastructure doit évoluer en répondant à de nouvelles exigences :

- Tripler la volumétrie et améliorer la sauvegarde des données
- Adapter le Système d'Information au nombre d'utilisateurs (60 agents)
- Rendre disponible le Système d'Information dans une configuration multisites
- Améliorer la solution de connexion à distance pour le travail à domicile
- Avoir une solution de Plan de Reprise d'Activités

Le budget est estimé à 80.000 € TTC. Il comprend les matériels, logiciels, prestations, ainsi que la mise en place d'une véritable solution de Plan de Reprise d'Activités, en installant une fibre optique entre le bâtiment de l'EPTB et la maison de la rue de Bellevue en vue d'y implanter un serveur capable de pouvoir rapidement prendre le relai en cas de défaillance des serveurs principaux de production. Cette opération intègre aussi un accompagnement dans la mise en place d'une nouvelle stratégie d'organisation et de stockage des données informatiques de l'EPTB (archivage / arborescence / partage sur le Cloud).

Les moyens de service seront maintenus à niveau par l'acquisition de postes de travail bureautique pour renouveler le parc obsolète et équiper les nouveaux agents. (5 postes sont prévus, 3 pour les barrages de Haute Vilaine et 2 pour les techniciens du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité). L'intégration des métiers opérationnels des compétences GEMAPI nécessite aussi de pouvoir se doter d'outils de saisie sur le terrain. Deux tablettes endurcies sont budgétées. Le budget total pour cette partie matériel bureautique s'élève à 15.000 €.

### Les moyens liés au recueil de données

Les besoins croissants de connaissance de terrain, d'expertise et de modélisation justifient une analyse d'opportunité sur l'acquisition de matériels d'acquisition de type drone.

Pour le Pôle Eau Potable et Hydraulique, les besoins recensés en interne concernent le suivi des ouvrages de protection (système d'endiguement, ouvrages), l'enregistrement des laisses de crue, la reconnaissance des sites potentiels de ralentissement des crues, le suivi bathymétrique des zones de dragage et plus généralement de l'évolution de l'envasement.

Pour la thématique Milieux Aquatiques et Biodiversité, les besoins concernent la cartographie de suivi de la Jussie, de la végétation et des habitats, de la gestion fine des niveaux d'eau en marais, du suivi des profils de plage, de la connaissance des estrans, du suivi des travaux bocagers, de l'identification des écoulements dans les marais, et du suivi avant et après travaux.

Ces nouvelles technologies apportent un gain de temps inestimable pour toute étude d'état des lieux, de diagnostic, d'expertise ou de suivi. Elles permettent la connaissance de zones inaccessibles à pied (estran, marais, ...) et optimisent le travail sur le terrain.

Intégrer cette compétence en interne se justifie par la réactivité, et place l'établissement dans un créneau d'expertise utile dans l'exercice de ses missions mais aussi pour les territoires dans le cadre des missions à la carte.

Il s'agit aussi d'outils qui ont une forte valeur ajoutée en termes de communication auprès du grand public, et d'aide à la décision pour les élus.

Les besoins exprimés trouvent leur traduction technologique avec deux types de drone : un drone aérien et un drone flottant. Les capteurs qui servent à la mesure, se placent sur l'un ou l'autre des drones. Les capteurs envisagés sont :

- Un sondeur millimétrique pour la bathymétrie
- Un capteur multispectral, couplé à une centrale inertielle et un GPS centimétrique, pour la photogrammétrie (réalisation de prise de vues verticales haute résolution, et levé topographique pour la réalisation d'un Modèle Numérique de Surface)
- Un capteur laser, de type LIDAR, capable de réaliser des modélisations 3D, de type Modèle Numérique de Surface (modélisation topographique incluant le sursol, c'est-à-dire la végétation) et Modèle Numérique de Terrain (modélisation topographique du terrain naturel).

Le budget global de cette opération est estimé à 140.000 €. Elle inclut l'ensemble des matériels, logiciels et la formation de deux agents au pilotage et au traitement des données. Cette opération pourra se déployer sur 2 exercices (2020 et 2021).

Il convient de prévoir le remplacement de 4 des véhicules de la flotte de l'EPTB (55 000 €).

Il est nécessaire de prévoir chaque année des crédits pour maintenir en bon état notre patrimoine immobilier (logements de fonction du barrage d'ARZAL, siège de La Roche Bernard...). Des études et travaux de réaménagement du siège de La Roche Bernard devront être entrepris (50 000 €) ainsi que l'acquisition de mobilier (30 000 €)

Quant aux charges financières, les montants des intérêts de la dette diminuent (73 K€) chaque année. Le capital restant dû est de 1 854 K€ et le capital à rembourser en 2020 est de 193 K€ (voir annexe 1).

## B) Le SAGE, fil conducteur de nos actions

Au dernier trimestre 2019, une nouvelle organisation s'est mise en place au sein de l'EPTB comprenant une direction, un pôle Administratif et Financier, un pôle Eau Potable et Hydraulique, un pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité et une cellule Planification.

**Le SAGE est le fil conducteur de l'ensemble des actions de l'EPTB Vilaine.** Les pôles et cellule techniques assurent des missions opérationnelles de déclinaison du SAGE et d'autres missions socle de l'EPTB. Ils assurent également les missions à la carte.

La Cellule Planification-Prospective a été nouvellement mise en place en octobre 2019. Elle est en charge de l'élaboration et de la révision des documents de planification, de la cohérence entre planification et programmation et de l'évaluation des actions.

Les actions sont déclinées par pôle dans la suite du document. Le changement de l'organisation des services techniques de l'EPTB étant récent et du fait du fonctionnement historique, le présent document présente les budgets de la cellule Planification et du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité dans un même chapitre. Cependant ils ont vocation à terme à être séparés.

Les actions seront réalisées dans un mode d'organisation projet pour mettre en œuvre un travail collectif sur des calendriers et objectifs ciblés.

### B-1) Pôle Eau Potable et Hydraulique

#### B-1-a) Les ouvrages structurants

**On englobe dans cette partie les barrages structurants multi-usages (barrage d'Arzal, barrages de Haute Vilaine) et leurs ouvrages ou équipements associés. Les actions inscrites dans ce chapitre relèvent toutes des missions « SOCLE ».**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'EPTB Vilaine deviendra propriétaire et gestionnaire des trois barrages de la Haute Vilaine. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement correspondantes sont donc à intégrer à notre budget prévisionnel.

En 2020, les investissements seront à nouveau concentrés majoritairement sur le barrage d'Arzal, avec les travaux de révision de la vanne N°2 pour un montant de 1 800 000 € (incluant une provision de 100 000 € pour aléas divers), qui marqueront la fin de cette importante opération démarrée en 2016. Les travaux réalisés sur les quatre premières vannes ont représenté entre 2016 et 2019 une enveloppe globale de 5 386 000 € (incluant, travaux, maîtrise d'œuvre, SPS et missions ponctuelles diverses : analyses, diagnostic amiante, etc...).

D'autres investissements d'ampleur plus modeste sont prévus sur les ouvrages (y compris les barrages de Haute Vilaine), bâtiments, navires et stations de mesure dans le cadre des activités courantes de l'EPTB. A noter que pour le barrage d'Arzal, le montant indiqué intègre, outre les travaux sur la vanne N°3, l'étude de solutions alternatives à la 2<sup>ème</sup> écluse, pour un budget de 120 000 €.

Thématique	OUVRAGES : INVESTISSEMENT	Dépenses totales	Subventions
		2 460 000 €	0 €
	<i>Ventilation des dépenses</i>		
	Barrage d'Arzal	2 163 000 €	
	Barrages de Haute Vilaine	155 000 €	
	Navires	78 000 €	
	Autres	64 000 €	

Les dépenses de fonctionnement, comprenant les dépenses « ordinaires » (fournitures, petits équipements, matériels divers, eau et assainissement, énergie/électricité, etc...) et les opérations de maintenance récurrentes sont provisionnées à hauteur de 878 000 € pour l'année 2020.

Thématique	OUVRAGES : FONCTIONNEMENT	Dépenses totales	Subventions
		878 000 €	0 €
	<i>Ventilation des dépenses</i>		
	Barrage d'Arzal	355 000 €	
	Barrages de Haute Vilaine	402 000 €	
	Navires	45 000 €	
	Autres	96 000 €	

Les crédits totaux prévus en 2020 sur les ouvrages (hors reports) s'élèvent à 3 338 000 € : 2 460 000 € pour la section d'investissement et 878 000 € pour la section de fonctionnement.

#### B-1-b) Les inondations

La reconnaissance en tant qu'EPTB nous donne une légitimité pour élaborer une politique globale de prévention des inondations à l'échelle du bassin de la Vilaine. Dans ce schéma, nous agissons à la fois comme opérateur local (pour les actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB) et comme coordinateur (garant de la cohérence d'ensemble des actions menées sur le bassin).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dresse le cadre des politiques à mener. Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en est la déclinaison opérationnelle, avec la Commission Locale de l'Eau (CLE) comme instance de pilotage, ce qui garantit la cohérence avec les dispositions du SAGE. Elle est coprésidée dans ce rôle par le Préfet de Région et la Présidente de l'EPTB. Le 2<sup>ème</sup> PAPI Vilaine, signé le 26 novembre 2012, est arrivé à échéance fin 2019. Le PAPI 3, en cours d'instruction par les services de l'Etat, devrait prendre le relais à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Une majorité d'EPCI adhérents ayant opté pour le transfert de la compétence « Prévention des inondations (PI) » à l'EPTB, notre rôle d'opérateur local a pris une importance croissante avec une forte montée en puissance des actions en maîtrise d'ouvrage directe.

La programmation 2020 de nos actions découlera donc, comme chaque année, directement du PAPI, mais également de ce transfert de compétence à l'échelon local, qui s'est traduit par la signature de protocoles bipartites avec les EPCI concernés.

#### *Les inondations -Actions « Socle »*

Les opérations « SOCLE » programmées en 2020 (hors reports), représentent une enveloppe de 152 000 €, inscrite en totalité en section de fonctionnement. On peut notamment signaler le démarrage d'une ambitieuse étude étalée sur deux ans, destinée à mieux appréhender les mécanismes de production et de transfert des ruissellements à l'échelle du bassin de la Vilaine.

Thématique	PREVENTION DES INONDATIONS : SOCLE	Dépenses totales	Subventions
		152 000 €	73 500 €
	<i>Ventilation des dépenses</i>		
	Etude globale de ruissellement	70 000 €	
	Acquisition de données	50 000 €	
	Autres	32 000 €	

*Les inondations - Actions « à la carte » issues des transferts de compétence « PI »*

En 2020, des opérations ont été budgétées sur les EPCI suivants : Redon, Châteaubriant-Derval, Arc Sud Bretagne, Pays de Blain, Montfort sur Meu, St Méen/Montauban et Brocéliande. Elles concernent la gestion courante des ouvrages transférés (systèmes d'endiguement ou aménagements hydrauliques), des travaux (y compris la maîtrise d'œuvre associée), des études techniques ou réglementaires, ainsi que quelques actions ponctuelles.

Thématique	PREVENTION DES INONDATIONS : A LA CARTE (Redon Agglomération)	Dépenses totales	Subventions
		235 000 €	30 000 €
	<i>Ventilation des dépenses</i>		
	Études	60 000 €	
	Travaux/Maîtrise d'œuvre	38 000 €	
	Gestion courante des ouvrages	24 000 €	
	Autres	90 000 €	
	Provisions pour interventions/réparations d'urgence	23 000 €	

Thématique	PREVENTION DES INONDATIONS : A LA CARTE (CC Châteaubriant/Derval)	Dépenses totales	Subventions
		434 000 €	110 800 €
	<i>Ventilation des dépenses</i>		
	Études	86 000 €	
	Travaux/Maîtrise d'œuvre	313 000 €	
	Gestion courante des ouvrages	7 500 €	
	Autres	0	
	Provisions pour interventions/réparations d'urgence	27 500 €	

Thématique	PREVENTION DES INONDATIONS : A LA CARTE (Arc Sud Bretagne)	Dépenses totales	Subventions
		160 000 €	55 000 €
	<i>Ventilation des dépenses</i>		
	Études	30 000 €	
	Travaux/Maîtrise d'œuvre	50 000 €	
	Gestion courante des ouvrages	20 000 €	
	Autres	40 000 €	
	Provisions pour interventions/réparations d'urgence	20 000 €	

Thématique	PREVENTION DES INONDATIONS : A LA CARTE (Blain)	Dépenses totales	Subventions
		30 000 €	0
	<i>Ventilation des dépenses</i>		
	Études	15 000 €	
	Travaux/Maîtrise d'œuvre	0	
	Gestion courante des ouvrages	0	
	Autres	5 000 €	
	Provisions pour interventions/réparations d'urgence	10 000 €	

Thématique	PREVENTON DES INONDATIONS : A LA CARTE (Protocole commun aux CC de Montfort sur Meu, Saint Méen/Montauban et Brocéliande)	Dépenses totales	Subventions
		100 000 €	50 000 €
	<i>Ventilation des dépenses</i>		
	Études	75 000 €	
	Travaux/Maîtrise d'œuvre	0	
	Gestion courante des ouvrages	0	
	Autres	25 000 €	
	Provisions pour interventions/réparations d'urgence	0	

Le budget prévisionnel 2020 regroupant les actions « à la carte » issues des protocoles « PI » représente 1 025 000 € : 453 000 € en section d'investissement et 572 000 € en section de fonctionnement.

#### *Les inondations - Actions à la carte issues des transferts de gestion d'ouvrages hydrauliques*

Elles concernent exclusivement le barrage de l'étang des Forges à Moisdon la Rivière, pour lequel un protocole spécifique de transfert a été élaboré avec la Communauté de Communes de Châteaubriant Derval.

Thématique	OUVRAGES HYDRAULIQUES : A LA CARTE (CC Châteaubriant/Derval)	Dépenses totales	Subventions
		66 000 €	0
	<i>Ventilation des dépenses</i>		
	Études	0	
	Travaux/Maîtrise d'œuvre	42 000 €	
	Gestion courante des ouvrages	4 000 €	
	Autres	10 000 €	
	Provisions pour interventions/réparations d'urgence	10 000 €	

#### B-1-c) La production d'eau potable

Le service de production d'eau potable est géré budgétairement de façon indépendante.

Au démarrage du service (années 1970-80), les exercices déficitaires n'étaient pas l'exception. Depuis, l'extinction progressive de la dette, la pratique des dotations aux amortissements, une politique tarifaire à la fois attractive et contraignante, une Délégation de Service Public compétitive, ont permis de dégager des capacités d'autofinancement en rapport avec l'importance de l'enjeu stratégique de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la région.

Grâce à notre « caisse unique » comptable, le fonds de roulement important de ce budget « profite » aux autres budgets de l'Établissement ; cet avantage très appréciable nous permet une économie substantielle de frais financiers.

Comme chaque année, le budget de l'eau potable participe à hauteur de 50 % à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement du barrage d'Arzal et couvre la totalité des dépenses générées par les mesures compensatoires à l'envasement de l'estuaire (dragages, études, etc...). Il couvre également une partie de la masse salariale, de frais généraux et d'amortissements du barrage.

En 2020, comme en 2019, les dépenses d'investissement concerneront majoritairement les **travaux de restructuration de l'usine Interdépartementale de Vilaine Atlantique** (montant global de 21,9 M€ HT, réception finale prévue en 2023) : 3 200 000 € sont inscrits au budget pour cette opération. 500 000 € sont également prévus pour le démarrage de la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (sur cette opération pèse néanmoins un recours déposé par l'association « Eau et Rivières de Bretagne »). Enfin, des investissements de moindre ampleur sont programmés sur l'usine, les feeders et les réservoirs.

Thématique	EAU POTABLE INVESTISSEMENT	Dépenses totales	Subventions
		4 050 000 €	0 €
	<i>Ventilation des dépenses</i>		
	Travaux de restructuration de l'usine	3 200 000 €	
	3 <sup>ème</sup> tranche Aqueduc Vilaine Atlantique	500 000 €	
	Autres	350 000 €	

Les dépenses de fonctionnement concerneront essentiellement l'usine (gardiennage de l'usine, révision de périmètre de protection du captage), des travaux d'entretien sur les bâtiments et des études ponctuelles non suivies de travaux (dont une mission d'AMO pour la fin du contrat de délégation de service public).

Thématique	EAU POTABLE FONCTIONNEMENT	Dépenses totales	Subventions
		676 000 €	67 200 €
	<i>Ventilation des dépenses :</i>		
	Gardiennage de l'usine	200 000 €	
	Révision du périmètre de protection de l'usine	230 000 €	
	Entretien des bâtiments	100 000 €	
	Mission d'AMO pour la fin du contrat de DSP	50 000 €	
	Autres	96 000 €	

Au total les crédits nouveaux (hors reports) prévus en 2020 sur le budget Eau Potable s'élèvent à 4 726 000 € : 4 050 000 € pour la section d'investissement et 676 000 € pour la section de fonctionnement.

## B-2) Pôle milieux aquatiques et biodiversité et la cellule planification

Comme précisé précédemment, du fait de la récente réorganisation, les orientations des budgets 2020 de la cellule Planification et du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité sont présentés ensemble. Cependant ces budgets ont vocation à terme à être séparés.

### B-2-a) Les actions socles

Les actions de 2020 poursuivent la mise en œuvre du SAGE soit par des actions récurrentes portant sur l'animation et la mise en œuvre à l'échelle du bassin versant de la politique du SAGE, soit par des actions ponctuelles. On recense également la poursuite des actions d'animation du site NATURA 2000 marais et le démarrage de l'élaboration du Document d'objectif du site NATURA 2000 estuaire et Baie de Vilaine initié en juin 2019.



Parmi les actions découlant de la mise en œuvre du SAGE, on trouve de nombreuses actions, la plupart réalisées en régie. Elles font majoritairement l'objet d'un accompagnement financier par l'Agence de l'Eau et la Région Bretagne. A titre d'exemple, la cellule d'animation du SAGE qui assure le fonctionnement de la CLE et le suivi des actions, représente un travail en régie important pour lequel 58 mois d'ETP répartis sur 10 personnes à l'EPTB sont financés par nos partenaires extérieurs (avec une participation forte de l'agence de l'eau) à hauteur de 78 %.

Le travail réalisé sur les sites Natura 2000 marais de Vilaine et plus récemment Estuaire et Baie de Vilaine fait l'objet d'un accompagnement financier par l'Etat.

Pour les actions récurrentes du SAGE, on peut citer entre autres l'animation du réseau d'opérateurs GEMA, des actions de communication, le suivi de l'envasement de l'estuaire, le suivi des migrations de poissons au barrage d'Arzal...

Parmi les actions ponctuelles en 2020, on recense notamment la mise en place d'un outil de suivi des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques pour 50 000 euros TTC des formations de sensibilisation des nouveaux élus pour 60 000 euros TTC. Il est également envisagé la création d'un poste temporaire d'une année pour, dans le cadre de nos missions SAGE, apporter des éléments d'aide à la décision pour faire évoluer la stratégie d'intervention de l'EPTB sur la qualité de l'eau. Les missions dévolues sur ce poste seraient de diagnostiquer les réseaux de stations qualité existants du bassin versant de la Vilaine, compiler, exploiter et interpréter les données sur la qualité des eaux des rivières du bassin tout en assurant le lien avec les enjeux assainissement.

Des actions de communication et l'animation territoriale accompagnent toutes ces actions. Elles ont pour objectif de porter les décisions de la CLE et d'accompagner la nouvelle organisation de bassin, impliquant à la fois la refondation de notre établissement, et la nouvelle organisation des acteurs locaux.

Thématique	Missions socles Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité et cellule planification	Dépenses totales Prestations	Subventions
	NATURA 2000	50 000 €	41 200 €
	Suivis environnementaux	12 000 €	7 000 €
	Qualité de l'eau	Création d'un CDD d'un an à étudier ?	70%
	Outil de suivi des programmes d'actions des opérateurs locaux	50 000 €	35 000 €
	Estuaire	34 000 €	7 500 €
	Migrateurs	6 000 €	2 700 €
	Mise en réseau	4 000 €	1 600 €
	Formation des élus	60 000 €	48 000 €
	Sensibilisation, concours, expos, plaquettes, ...	34 000 €	23 200 €
	<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>	<b>166 200 €</b>

Ainsi, le budget de prestations externalisées est de 250 000 euros TTC pour 2020.

**On observe un niveau de travail élevé en régie au sein du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité et de la cellule de planification. Sur les 815 000 euros de dépenses que représentent les 15.5 ETP concernés, 70% sont subventionnés.**

## B-2-b) Les actions à la carte GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques)

### *Actions à la carte GEMA- Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA)*

Les actions concernent le protocole de transfert GEMA pour les territoires de Redon Agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan-Vannes Agglo.

Une commission locale de pilotage dénommée « **Comité Territorial Vilaine Aval** » a été mise en place avec un Président pour l'application du protocole. Elle rassemble les 8 élus délégués EPTB des EPCI concernés par le transfert de compétence, ainsi que 8 élus cooptés. Elle définit les orientations techniques et politiques et suit l'exécution du protocole de transfert, le Comité Syndical de l'EPTB restant l'organe délibérant.

Ce Comité Territorial Vilaine Aval propose les orientations budgétaires indiquées ci-dessous.

Sur proposition du Comité Territorial Vilaine aval, le Comité Syndical de l'EPTB a déjà délibéré lors de sa séance du 04 octobre 2019 sur la feuille de route et la stratégie du contrat territorial Agence de l'Eau 2020-2022. Les principaux objectifs sont de :

- mettre en œuvre les programmes d'actions en faveur des milieux aquatiques sur le Trevelo, le Canut Sud et les Marais de Redon.
- réaliser les diagnostics nécessaires à la construction de programmes d'actions en faveur de la morphologie et de la continuité des cours d'eau sur le St Eloi-Marzan-Rodoir qui n'ont jamais fait l'objet de contrat avec l'Agence de l'eau auparavant.
- évaluer les pressions agricoles à l'origine de la dégradation des masses d'eau et initier une dynamique en direction des pollutions diffuses agricoles sur l'ensemble du territoire.

Sur la période 2019-2022, le montant global des actions et des moyens humains envisagés ainsi que le montant des demandes de subventions (sous réserve de leurs validations) respectent les montants annuels globaux du protocole de transfert du 29 mars 2019 des EPCI à l'EPTB Vilaine hors travaux sur le Saint Eloi non budgétés initialement.

Les principaux financeurs sont l'Agence de l'eau, la Région Bretagne, les départements, et les financeurs du programme Breizh Bocage.

Pour 2020, les actions envisagées sont les suivantes.

Thématique	<b>Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité Mission à la carte Unité de Gestion Vilaine Aval</b>	<b>Dépenses totales Prestation</b>	<b>Subventions</b>
	Etudes et Travaux Milieux Aquatiques	673 000 €	486 000 €
	Travaux Bocage	60 000 €	48 000 €
	Etudes Pollutions diffuses et profil de vulnérabilité	82 000 €	46 000 €
	Etudes et arrachage Jussie	70 000 €	0
	Actions de communication et formation	23 000 €	17 000 €
	Acquisition matérielle	7 000 €	5 600 €
	<b>TOTAL</b>	<b>915 000 €</b>	<b>602 000 €</b>

Ainsi, le budget de prestations est de 915 000 € TTC pour 2020.

Sur les 325 000 € de dépenses que représentent les 6 ETP concernés par les missions de la compétence à la carte, 78% sont subventionnés.

*Actions à la carte GEMA- Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC)*

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté, l'Etablissement a délibéré pour la demande du transfert de la compétence GEMA à l'EPTB Vilaine. Pour cela, il est à envisager un poste de technicien dédié à la réalisation de cette mission qui serait basé sur ce territoire pour satisfaire la demande de l'EPCI.

Avant de pouvoir se prononcer sur la nouvelle organisation qu'impliquerait l'intégration de cette compétence sur ce territoire au sein de l'EPTB, la réflexion engagée sur l'amont de la Vilaine pour l'organisation de la compétence GEMA doit aboutir. En fonction des décisions prises par les EPCI de ce territoire (transfert de la compétence GEMA à l'EPTB ou aux Syndicats de Bassin Versant, ...), des propositions d'organisation pourront être faites à la Communauté de Communes et au Comité Syndical en prenant en compte l'organisation déjà existante sur la Vilaine aval (UGVA).

**Annexes 1 : analyses budgétaires**

Le tableau du budget principal montre une stabilité des dépenses de gestion jusqu'à 2018 puis un impact à la hausse suite aux actions mises en œuvre concernant les missions à la carte.

Les recettes sont plus variables en lien avec le versement des subventions dépendant de la réalisation des programmes. En réalité, on pourrait moyenner les recettes autour de 4 950 000 € jusqu'en 2018 ce qui donne une épargne disponible de près de 650 000 €. En 2019, les recettes augmentent en proportion des nouvelles dépenses. Le fond de roulement paraît important mais il permet de financer les investissements et de faire face aux imprévus.

	<b>BUDGET PRINCIPAL - réalisations</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>A</b>	<b>Recettes de gestion</b>	<b>4 713 250</b>	<b>5 223 039</b>	<b>4 495 374</b>	<b>5 368 763</b>	<b>5 516 650</b>
		-4,83%	10,82%	-13,93%	19,43%	2,75%
<b>B</b>	<b>Dépenses de gestion</b>	<b>3 819 106</b>	<b>4 004 701</b>	<b>3 852 712</b>	<b>4 226 203</b>	<b>4 652 578</b>
		-8,35%	4,86%	-3,80%	9,69%	10,09%
<b>C</b>	<b>Epargne de gestion (A-B)</b>	<b>894 144</b>	<b>1 218 338</b>	<b>642 662</b>	<b>1 142 560</b>	<b>864 072</b>
	Total intérêts	109 428	100 223	92 184	86 749	79 900
<b>D</b>	<b>Epargne brute (C-intérêts)</b>	<b>784 716</b>	<b>1 118 115</b>	<b>550 478</b>	<b>1 055 811</b>	<b>784 172</b>
	Taux épargne brute (EBF/RRF)	16,65%	21,41%	12,25%	19,67%	14,21%
	Capital de la dette	361 180	183 875	186 206	188 645	191 195
<b>E</b>	<b>Epargne disponible (D-dettes)</b>	<b>423 536</b>	<b>934 240</b>	<b>364 272</b>	<b>867 166</b>	<b>592 977</b>
	Taux ENF (E/A)	8,99%	17,89%	8,10%	16,15%	10,75%
<b>F</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3 878 622</b>	<b>2 345 808</b>	<b>2 858 689</b>	<b>3 354 827</b>	<b>3 194 593</b>
<b>G</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>3 470 029</b>	<b>1 570 575</b>	<b>2 197 842</b>	<b>2 508 692</b>	<b>2 941 911</b>
<b>H</b>	<b>Besoin de financement (F-G)</b>	<b>408 593</b>	<b>775 233</b>	<b>660 847</b>	<b>846 135</b>	<b>252 682</b>
	<b>4581 : opérations pour comptes de tiers</b>					
	Dépenses					82 880
	Recettes					82 880
	Fonds de roulement initial	994 688	1 627 476	1 966 181	1 673 635	1 551 958
	Reste à réaliser au 31/12/N	33 635	- 104 400	- 312 900	- 184 000	- 274 600
<b>J</b>	<b>Fonds de roulement global</b>	<b>1 043 266</b>	<b>1 682 083</b>	<b>1 356 706</b>	<b>1 510 666</b>	<b>1 617 653</b>

Concernant le budget annexe de l'eau, les recettes et dépenses sont également stables, sauf en 2017 et 2018 en lien avec de fortes ventes d'eau en raison de la sécheresse.

Le niveau de recettes minimum du service est attendu autour de 6,6 M€.

Le fond de roulement (13,8 M€) est aussi très important mais en forte diminution en raison de la réalisation des travaux de restructuration de l'usine (22 M€). L'épargne nette est d'environ 1,2 M€.

	<b>BUDGET M49 - réalisations</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>A</b>	<b>Recettes de gestion</b>	<b>6 360 615</b>	<b>6 548 916</b>	<b>7 049 096</b>	<b>7 083 738</b>	<b>7 035 391</b>
		-1,17%	2,96%	7,64%	0,49%	-0,68%
<b>B</b>	<b>Dépenses de gestion</b>	<b>4 255 735</b>	<b>5 374 644</b>	<b>4 504 320</b>	<b>5 233 548</b>	<b>4 955 065</b>
		-1,76%	26,29%	-16,19%	16,19%	-5,32%
<b>C</b>	<b>Epargne de gestion (A-B)</b>	<b>2 104 880</b>	<b>1 174 273</b>	<b>2 544 776</b>	<b>1 850 190</b>	<b>2 080 326</b>
	Total intérêts	193 465	164 012	181 571	175 774	163 634
<b>D</b>	<b>Epargne brute (C-intérêts)</b>	<b>1 911 415</b>	<b>1 010 260</b>	<b>2 363 205</b>	<b>1 674 416</b>	<b>1 916 692</b>
	Taux épargne brute (EBF/RRF)	30,05%	15,43%	33,52%	23,64%	27,24%
	capital remb. de la dette	692 335	638 990	660 941	808 447	826 788
<b>E</b>	<b>Epargne disponible (D-dettes)</b>	<b>1 219 080</b>	<b>371 271</b>	<b>1 702 264</b>	<b>865 969</b>	<b>1 089 904</b>
	Taux ENF (E/A)	19,17%	5,67%	24,15%	12,22%	15,49%
<b>F</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 865 781</b>	<b>6 944 837</b>	<b>12 274 013</b>	<b>13 805 427</b>	<b>11 792 785</b>
<b>G</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>22 788 078</b>	<b>27 707 111</b>	<b>28 240 942</b>	<b>26 709 024</b>	<b>25 549 391</b>
<b>H</b>	<b>Besoin de financement (F-G)</b>	<b>- 14 922 298</b>	<b>- 20 762 273</b>	<b>- 15 966 929</b>	<b>- 12 903 597</b>	<b>- 13 756 606</b>
	Emprunts nouveaux	-	-	-	-	-
	Fonds de roulement initial	530 000	520 000	520 000	520 000	520 000
	Reste à réaliser au 31/12/N	- 694 517	- 1 453 830	- 1 100 000	- 450 000	- 450 000
<b>J</b>	<b>Fonds de roulement global</b>	<b>15 976 860</b>	<b>20 199 714</b>	<b>17 089 193</b>	<b>13 839 566</b>	<b>14 916 510</b>

Le dette du budget principal et annexe est peu élevée et la durée de désendettement est d'environ 5 années.

Concernant le budget de l'eau, une partie des emprunts est apportée par une avance à taux 0% de l'Agence de l'eau. (Versements en 2016 et 2019)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
<b>Dette Budget principal</b>	2 604 791	2 420 916	2 234 709	2 046 065	1 854 869
Taux moyen	4,11%	3,87%	3,87%	3,87%	3,87%
Durée résiduelle moyenne	13	12	11	10	9
Désendettement en années	2,91	1,99	3,48	1,79	2,15
<b>Dette eau potable</b>	9 676 455	9 037 466	8 376 525	11 302 097	10 593 573
Taux moyen	3,89%	3,27%	3,86%	3,86%	3,86%
Durée résiduelle moyenne	22	21	20	19	18
Désendettement en années	4,60	7,70	3,29	6,11	5,09

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	01/01/2024
<b>Dettes Budget principal</b>					
En cours	1 661 005	1 464 350	1 264 774	1 062 142	856 215
Capital payé sur la durée	193 864	196 656	199 576	202 631	205 927
Intérêt payé sur la durée	73 044	65 883	58 652	51 327	43 824
Taux moyen	3,87%	3,87%	3,87%	3,87%	3,87%
<b>Dettes eau potable</b>					
En cours	12 953 271	11 779 241	10 576 523	9 762 098	8 940 063
Capital payé sur la durée	992 135	1 174 030	1 202 718	814 425	822 035
Intérêt payé sur la durée	143 343	118 808	93 080	72 000	68 000
Taux moyen	3,86%	3,86%	3,86%	3,86%	3,86%
<b>Dettes globale</b>					
En cours	14 614 276	13 243 591	11 841 297	10 824 240	9 796 278
Capital payé sur la durée	1 185 999	1 370 685	1 402 294	1 017 056	1 027 962
Intérêt payé sur la durée	216 387	184 691	151 732	123 327	111 824

Concernant le budget principal, les recettes sont en hausses en lien avec le transfert des barrages de Haute Vilaine. Elles permettent de générer l'autofinancement nécessaire pour réaliser nos investissements. La prévision du budget 2020 est établie sur les dépenses et recettes nécessaires pour exercer la compétence socle. Le niveau de dépenses d'investissement et de fonctionnement est en augmentation par rapport à l'exercice 2019.

<b>BUDGET M14 - socle</b>		
<b>Prévisions</b>	2019	2020
<b>A - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 140 000</b>	<b>5 000 000</b>
Dotations et participations		
Statutaires	1 200 000	1 200 000
Autres participations (CPM, CD56, CD35, Symerval, CC Vitré)		649 000
Subventions	601 000	681 000
Produit des services, du domaine	2 064 000	2 209 000
Autres produits de gestion courante	270 000	253 000
Atténuation de charges	5 000	8 000
<b>B - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 229 000</b>	<b>4 201 000</b>
Charges de personnel	1 835 000	2 110 000
Charges à caractère général	1 345 000	1 992 000
Charges de gestion courante	49 000	99 000
<b>C- EPARGNE DE GESTION (A-B)</b>	<b>911 000</b>	<b>799 000</b>
Intérêts de la dette	80 000	73 000
<b>D- EPARGNE BRUTE (C-Intérêts)</b>	<b>831 000</b>	<b>726 000</b>
	20,07%	14,52%
Remboursement capital	192 000	194 000
<b>E - Epargne disponible</b>	<b>639 000</b>	<b>532 000</b>
<b>F - Dépenses d'investissement</b>	<b>2 894 680</b>	<b>2 876 000</b>
Etudes	85 000	228 000
Equipements	499 440	617 000
Travaux	2 310 240	2 031 000
<b>G - Recettes d'investissement</b>	<b>374 400</b>	<b>320 400</b>
FCTVA	364 000	310 000
Subventions d'équipement	10 400	10 400
<b>K - Fonds de roulement net global</b>	<b>1 637 183</b>	

Les prévisions budgétaires du budget annexe sont basées sur une année « normale » de vente d'eau et comparable à 2019. L'année a été marquée par une année chaude qui n'a pas augmenté la production en eau. Les dépenses d'investissement sont en baisses en raison de l'avancement des travaux de l'usine dont la tranche 1 se termine en 2020.

<b>BUDGET M49</b> <b>Prévisions</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>A - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 153 000</b>	<b>6 200 000</b>
Redevances versées	6 110 000,00	6 150 000
Produit des services, du domaine	40 000	45 000
Autres produits de gestion courante	3 000	5 000
<b>B - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 335 000</b>	<b>4 400 000</b>
Charges de personnel	950 000	950 000
Charges à caractère général	3 020 000	3 100 000
Charges de gestion courante	365 000	350 000
<b>C- EPARGNE DE GESTION (A-B)</b>	<b>1 818 000</b>	<b>1 800 000</b>
Intérêts de la dette	175 793	144 000
<b>D- EPARGNE BRUTE (C-Intérêts)</b>	<b>1 642 207</b>	<b>1 656 000</b>
	26,69%	26,71%
Remboursement capital	967 000	993 000
<b>E - Epargne disponible</b>	<b>675 207</b>	<b>663 000</b>
<b>F - Dépenses d'investissement</b>	<b>6 555 100</b>	<b>4 050 000</b>
Etudes	20 000	50 000
Equipements	530 100	100 000
Travaux	6 005 000	3 900 000
<b>G - Recettes d'investissement</b>	<b>1 420 000</b>	<b>1 500 000</b>
TVA	1 120 000	1 200 000
Créances	300 000	300 000
<b>K - Fonds de roulement net global</b>	<b>14 901 753</b>	

Le comité syndical, prend acte, à l'unanimité des 751 voix sur 751, le débat d'orientations budgétaires.

Pour extrait conforme,

La Présidente de l'EPTB Vilaine

Solène MICHENOT